



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREMIER MINISTRE



# Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur

ERIC GOSSET, YOHANN DERRIEN, LAURENT DUCAMIN

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

*DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT*

Présentation à la SFRP le 12 mars 2015



# Le champ de la planification de sécurité nationale

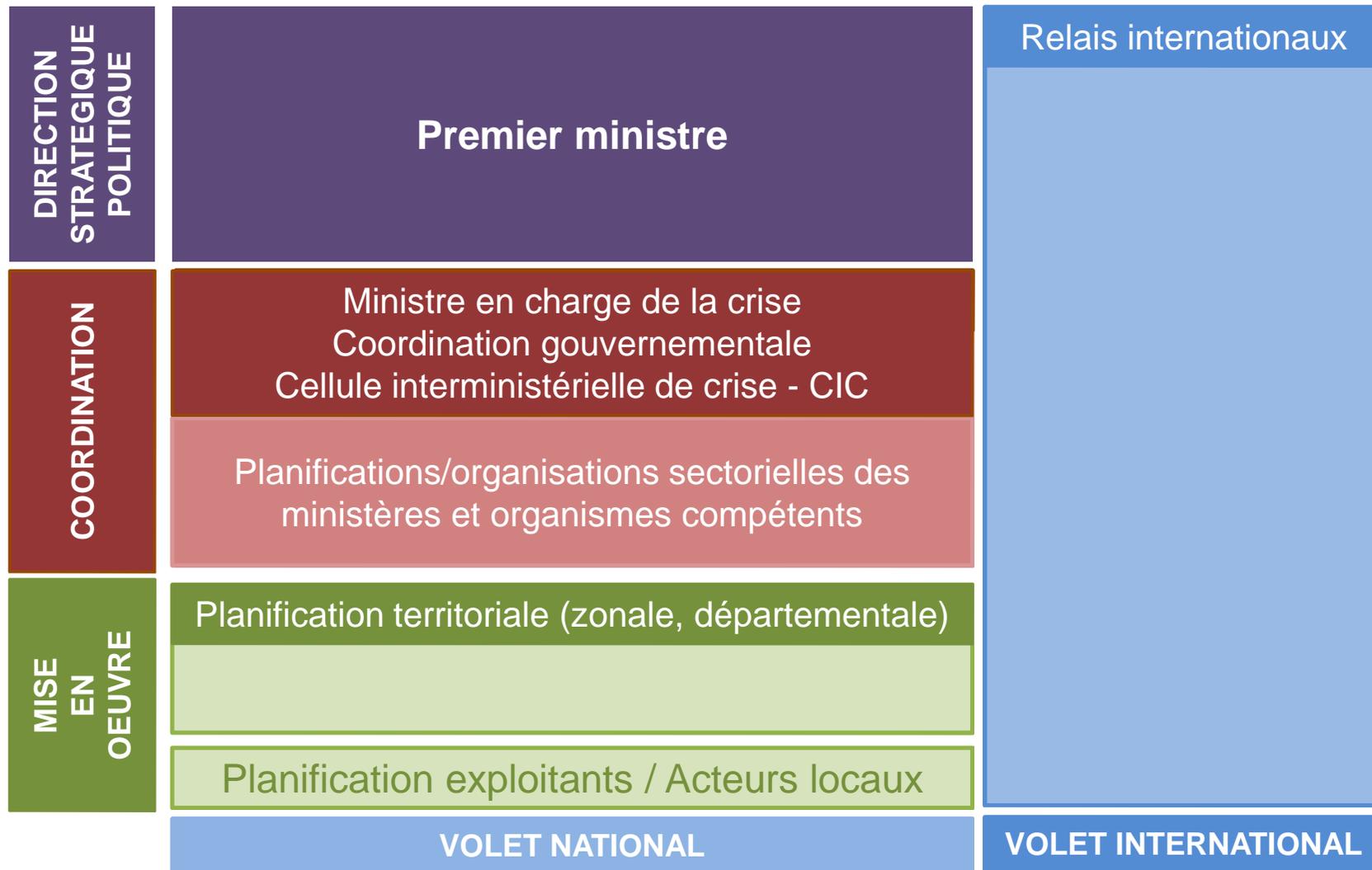
- **Objectifs** : *préparer l'exécution des actions à conduire pour faire face à une situation de crise et pour assurer la continuité de l'Etat et des fonctions essentielles de la Nation.*
- **Elle répond aux enjeux de la sécurité nationale** :
  - *les menaces (terrorisme, prolifération, cyber-attaque)*
  - *les risques (naturels, industriels, sanitaires)*
- **Elle s'appuie sur le dispositif permanent qui assure la sécurité quotidienne de la Nation et gère les situations d'urgence**
- **Elle s'articule à 3 niveaux** :
  - *Les plans de continuité d'activité,*
  - *Les plans nationaux (SAIV, gouvernementaux, ministériels...),*
  - *Les plans territoriaux (ORSEC, sectoriels....).*



# Constats et objectifs

- Une organisation locale de crise déjà existante.
- Une organisation des acteurs du nucléaire déjà existante.
- Une crise majeure sera interministérielle (multisectorielle).
- Une nouvelle organisation gouvernementale mise en place.  
(Circulaire du 2 janvier 2012 : CIC)
- Prendre en compte le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.
- Objectifs :
  - *Réaliser un document utilisable par la cellule interministérielle de crise,*
  - *Connecter les divers systèmes existants et prendre en compte tous les domaines impactés,*
  - *Intervenir efficacement au-delà des périmètres PPI,*
  - *Intégrer la création des forces d'actions rapides des exploitants,*
  - *Actualiser la doctrine sanitaire et intégrer une politique de gestion post-accidentelle, préparée dès les débuts de la crise,*
  - *Intégrer les dimensions économique, sociale et internationale,*
  - *Intégrer la communication gouvernementale.*

# Articulation national / territorial



# Cellule interministérielle de crise

- Le Premier ministre désigne un ministre pour la conduite opérationnelle.
- le ministre désigné, avec l'ensemble des ministres représentés en CIC, assure :
  - *La centralisation de toutes les informations en relation avec la crise,*
  - *L'analyse de ces informations,*
  - *La conception des scénarios d'anticipation,*
  - *La préparation des décisions stratégiques et politiques,*
  - *La coordination interministérielle dans la mise en œuvre des décisions gouvernementales,*
  - *La préparation de l'information et de la communication.*
- La CIC permet de définir des axes de conduite de crise :
  - *Les objectifs à atteindre,*
  - *Les impératifs politiques,*
  - *La stratégie des relations internationales,*
  - *La stratégie de communication gouvernementale,*
  - *La stratégie de sortie de crise.*

→ Elle s'appuie sur les différents centres opérationnels ministériels qu'elle met en réseau

# Démarche et structure du plan

- Le plan s'appuie sur 8 situations (sans considération sur leurs origines) :

Situation d'incertitude	Situation d'installation	Situation de transport	Situation à l'étranger
Cas de doute, de rumeurs, de détection d'augmentation de la radioactivité dans l'environnement sans origine identifiée etc.	installations civiles ou de défense sur le territoire national. Différenciées par la cinétique du rejet (immédiat, différé, court, long) et leurs conséquences.	terrestre, fluvial sur le territoire français ou en mer	Accidents de transport ou d'installation survenant à l'étranger (proche ou lointain), et sont différenciées en fonction des conséquences sur le territoire national.
Situation 0	Situation 1 – 2 – 3	Situation 4 – 7	Situation 5 – 6

- Structuré en deux parties :

**Première partie** : cadre, organisation, stratégies et principes de réponse.

**Seconde partie** : guide d'aide à la décision pour chacune des situations.

*Le partie guide est complétée par une série de « fiches mesures » annexées au plan.*

# Stratégies et principes de réponse

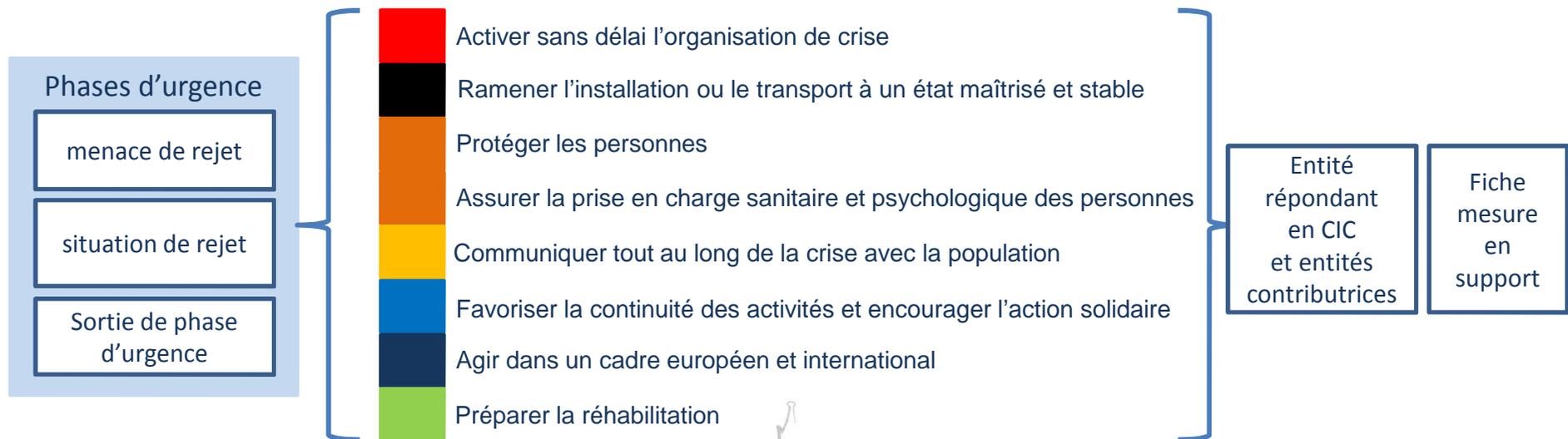
## Thématiques de la première partie du plan

- 1 Activer sans délai l'organisation de crise
- 2 Ramener l'installation ou le transport à un état maîtrisé et stable
- 3 Protéger les personnes
- 4 Assurer la prise en charge sanitaire et psychologique des personnes
- 5 Communiquer tout au long de la crise avec la population
- 6 Favoriser la continuité des activités et encourager l'action solidaire
- 7 Agir dans un cadre européen et international
- 8 Préparer la réhabilitation

# Guide d'aide à la décision

## Structure de la seconde partie du plan

- **Pour chaque situation :**
  - *Caractéristiques de la situation et stratégie globale de réponse,*
  - *Points d'attention et axes de réflexion,*
  - *Liste des mesures potentiellement réalisées dès le début de la crise,*
  - *Liste des mesures à envisager (fonction de la situation) réparties entre les différentes phases d'urgence et déclinées par objectifs stratégiques.*



# Déclinaison territoriale et suites

- Un plan élaboré à droit constant pour être opérationnel dès son adoption.
- « Déclinaison » du plan au niveau territorial :
  - *Pilotage Ministère de l'intérieur (Pilote DGSCGC avec MARN, ASN et IRSN),*
  - *Déclinaison hors départements « nucléaires ».*

→ *Evolution de l'existant : préfectures de zone, de département.*

- Une structure permettant une mise à jour régulière
- Des thématiques à approfondir où à reconsidérer :
  - *Révision de directives, évolution de doctrine, emprise de la planification territoriale, post-accidentel, assistances inter-exploitant et par les pouvoirs publics, relations internationales, sécurisation des données, etc.*

→ *Actions coordonnées par le SGDSN.*

# Le plan est donc

- Un outil pour le gouvernement et pour la CIC,
- Organisé autour des différentes situations qui pourraient être rencontrées,
- Le plan fournit :
  - *Des informations spécifiques au nucléaire, une identification des acteurs et de leurs domaines d'actions,*
  - *Des axes stratégiques structurant la réflexion en CIC et des éléments pour apprécier les impacts potentiels,*
  - *Des mesures qui peuvent être prises et les acteurs en charge,*
  - *Un moyen de coordonner les actions dans un contexte stressant, sensible et intersectoriel.*
- Sensibilise les acteurs autour d'un référentiel commun,
- Un support à la planification territoriale hors départements « nucléaire »,
- N'est pas un cadre rigide, ses dispositions doivent être adaptées en fonction des situations concrètes rencontrées.

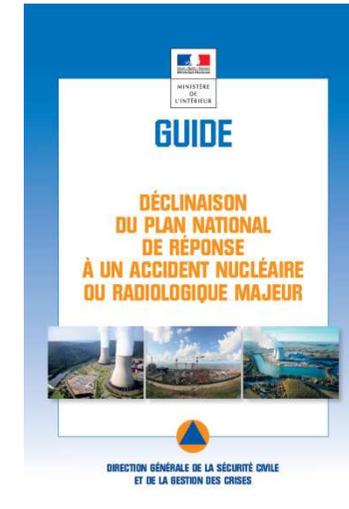
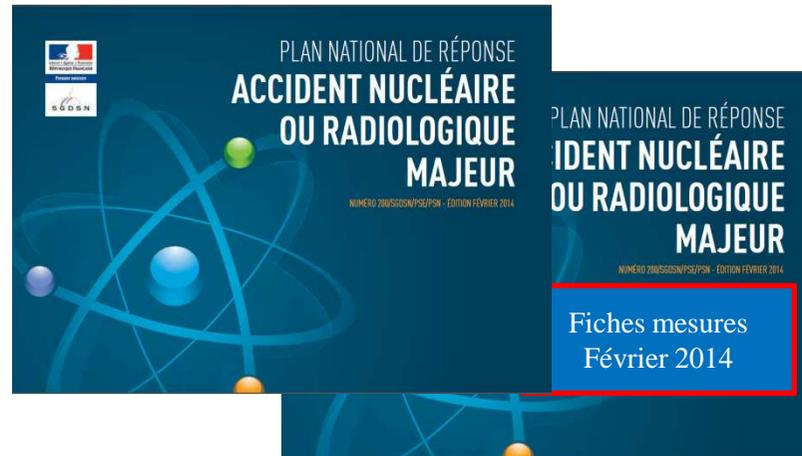
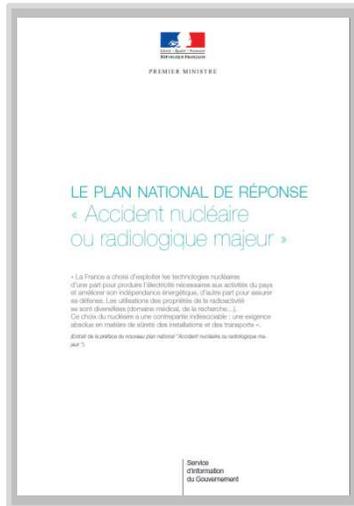
# Radioprotection des intervenants

- Des paragraphes spécifiques traitent de la radioprotection des intervenants en situation de crise :
  - *Protection des intervenants,*
  - *Rappels des effets sanitaires immédiats et différés,*
  - *Nécessité du suivi des intervenants et de l'enregistrement du niveau d'exposition.*
- Une fiche mesure (n° 8) vise spécifiquement cette problématique :
  - *Interlocuteur : Ministère de la santé*
  - *Contributeurs : ASN et ASND*
  - *Objectif : déterminer les modalités d'intervention*
- En annexe sont rappelés les principes de la réglementation associée :
  - *Limites admissibles,*
  - *Sélection, formation, suivi médical et radiologique.*

# Exercice majeur SECNUC

- **SECNUC 2013**
    - *une partie gouvernementale jouée en état-major couplée à un exercice national public joué sur le terrain et impliquant un CNPE.*
  - **Tester la nouvelle planification gouvernementale de gestion de crise nucléaire et plus particulièrement :**
    - *La montée en puissance de la chaîne de gestion de crise du niveau territorial au niveau gouvernemental,*
    - *Les axes stratégiques identifiés dans le plan.*
  - **Tester la robustesse du dispositif face à des impacts socio-économiques et médiatiques importants entraînant un rythme élevé de dialogue entre la CIC et le cabinet du Premier ministre.**
- ***SECNUC 2013 a permis de valider le nouveau plan national et de confirmer l'intérêt de son format, conçu comme un instrument de compréhension des crises et d'élaboration de stratégies de réponse.***

# Merci de votre attention



Le plan ainsi que les fiches mesures sont disponibles à l'adresse :  
<http://www.risques.gouv.fr/risques-technologiques/accident-nucléaire>

[http://www.sgdsn.gouv.fr/site\\_rubrique146.html](http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique146.html)

Pour toute question ou suggestion :

[nr-dts.pse@sgdsn.gouv.fr](mailto:nr-dts.pse@sgdsn.gouv.fr)